




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-201**

Séance publique du

9 juin 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1236585-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ENCAGNANE - OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN - CESSIONS DE TERRAINS
À LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général
Direction Foncier et Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Moussa BENKACI

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ENCAGNANE - OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN - CESSIONS DE TERRAINS À LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier d'Encagnane, le Conseil Municipal par délibération n° DL.2021-878 du 24 novembre 2021, s'est prononcé sur la cession sous forme d'apport en nature à la SPLA Pays d'Aix Territoires de la parcelle cadastrée section CL n° 22 et d'une emprise de délaissé de voirie pour 450 m² environ.

La valeur vénale définie par les services du Pôle d'Evaluation Domaniales s'élevait à 2 300 000,00 € pour un programme à réaliser de 51 logements locatifs pour une surface de plancher de 3 705 m² (avis n° 2021-13001-56446 du 16 septembre 2021).

Il s'avère que pour la mise en œuvre de l'opération d'autres cessions sont à réaliser par la commune à la SPLA par voie d'apport en nature.

En conséquence, la délibération susvisée n'a pas été mise en œuvre dans l'attente du recensement des emprises complémentaires et devra donc être rapportée.

Le recensement définitif des parcelles fait ressortir la nécessité de céder, à ce jour, cf. plan ci-joint :

- les parcelles cadastrées section CL :
 - n° 22 : ancien site de l'école maternelle Giono (bâtiment démoli) pour une surface de 3 950 m² ;
 - n° 23 : terrain non bâti d'une surface de 1 283 m² ;
 - une emprise de voirie désaffectée (constat d'huissier du 29 novembre 2022) pour une surface de 3 850 m² environ intégrant les 450 m² visés dans la délibération n° DL.2021-878 du 24 novembre 2021.

Ces différentes emprises sont nécessaires pour la réalisation des programmes immobiliers qui représentent une surface de plancher de 5 270 m² pour du logement (locatif intermédiaire et social), de 580 m² pour de l'activité et la création de trois parkings silos.

Les services du Pôle d'Évaluations Domaniales ont été consultés et ont défini une valeur vénale de 5 265 000,00 € (avis n° 2022-13001-91275 du 13/03/2023 dont copie jointe).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RAPPORTER** la délibération n° DL.2021-878 du 24 novembre 2021 pour les motifs présentés dans l'exposé qui précède ;
- **CONSTATER** la désaffectation de l'emprise de voirie de 3 850 m² ;
- **DECIDER** le déclassement de l'emprise de voirie de 3 850 m² ;
- **DECIDER**, la cession à la SPLA Pays d'Aix Territoires, concessionnaire de l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier d'Encagnane, des parcelles cadastrées section CL n° 22, 23 ainsi que de de l'emprise de 3 850 m² de voirie désaffectée ;
- **DIRE** que la valeur vénale des biens cédés s'élève à 5 265 000,00 € et fera l'objet d'un apport en nature à l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier d'Encagnane ;
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2023-201 - ENCAGNANE - OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN - CESSIONS
DE TERRAINS À LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES-

Présents et représentés : 53
Présents : 36
Abstentions : 0
Non participation : 12
Suffrages Exprimés : 41
Pour : 41
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

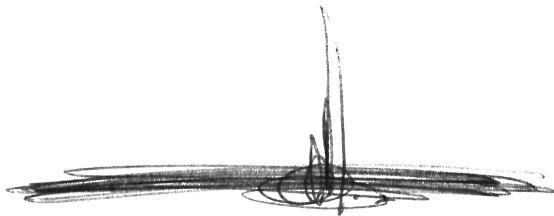
N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Joëlle CANUET
Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD -
DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00